

La méthodologie de la dissertation

I. Travail préparatoire

1) *Comprendre le sujet*

- Étudier soigneusement la manière dont le sujet vous est posé
DONC : chercher à comprendre exactement ce qui vous est demandé
 - Identifier le sujet qui vous est soumis
 - Éviter tout hors-sujet

2) *Délimiter le sujet*

- Ne pas laisser de côté ce qui fait partie du sujet
- Ne pas traiter ce qui est en dehors
 - Pas de propos délibéré
 - Pas de développements étrangers à la question

Conseil : si vous hésitez sur le contenu du sujet, indiquez votre hésitation

3) *Rassembler ses connaissances*

- Se rappeler dans quels passages du cours ou de l'ouvrage des développements ont été consacrés à la question que vous traitez

MAIS : le sujet n'aura pas été nécessairement exposé sous la forme dans laquelle il vous est proposé

DONC : il faut parfois puiser les éléments dans deux ou plusieurs chapitres différents de votre cours

- Notez en quelques mots les différentes questions relatives au sujet
- Notez les numéros d'articles et les dates que vous pouvez avoir à citer
- Notez les textes législatifs ou la jurisprudence qui commandent le sujet,

4) *Construire un plan*

- La question du plan est primordiale
- Dans le cours, le sujet était lié aux développements qui le précédaient et le suivaient
MAIS : cette fois-ci, il doit être présenté d'une manière indépendante
DONC : il faut faire preuve d'originalité
MAIS : dans des limites raisonnables

II. Conception du plan

OBJECTIFS :

- Fixer l'ordre qui sera suivi pour exposer le sujet étudié
- Construire une œuvre originale

MOYEN : arrêter un plan

- Rigoureux
- Logique
- Cohérent

1) *Analyser la pensée des autres*

Support : textes de votre CM, fascicule, la doctrine juridique

- a. Quelles questions méritent d'être traitées dans votre travail ?
- b. Quels points sont systématiquement soulevés ?
- c. Quels sont les convergences et les divergences entre les textes ?

2) *La désarticuler dans votre travail*

- a. Quelles sont vos idées directrices ?
 - i. Fixez celles qui seront au centre de votre exposé
 - ii. Établissez la hiérarchie entre vos arguments
 - iii. Développez-les

Conseils :

- Ce sont celles qui permettent une discussion
PQ : plus la part de la discussion sera grande dans votre travail, plus vous intéresserez
- Ce sont aussi des questions nouvelles
EXEMPLE : des modifications des normes récentes
- Deviner pourquoi le sujet vous a été donné
- Mettez en valeur le problème qui est à l'origine de votre sujet

3) *En faire la synthèse*

III. La forme de la dissertation

A. L'introduction

1) *Accroche*

OBJECTIF : attirer l'attention du lecteur

Conseils : cherchez l'accroche qui est fortement lié au sujet traité, si vous avez des doutes, ne mettez pas d'accroche

EXEMPLES :

- Une citation
- Un élément d'actualité

2) *Définir les termes du sujet*

- Tous les termes du sujet doivent être rigoureusement définis
- Utiliser les vocabulaires juridiques
 - Cf. vocabulaire de droit constitutionnel

3) *Présenter le sujet sous son volet historique*

- Seulement les éléments en lien direct avec le sujet

4) *Présentation des enjeux du sujet*

- Expliquer l'état de droit actuel
- Annoncer clairement les idées directrices de votre démonstration

OBJECTIF : lecteur doit comprendre les enjeux actuels du sujet

DONC : dire tout de suite où vous allez

5) *Délimiter le sujet à traiter*

OBJECTIF : le lecteur doit savoir de quoi il va être question

DONC : expliquez-vous sur raisons qui vous ont fait rejeter ou mettre à l'écart telle ou telle question

6) *Intérêt su sujet*

OBJECTIF : lecteur doit comprendre pourquoi le sujet mérite d'être examiné

DONC : efforcez-vous d'en dégager les intérêts théoriques et pratiques

EXEMPLE :

- La solution de certains droits étrangers remet en question le fonctionnement du principe
- Une nouvelle réforme a été entamée

7) *Annonce de la problématique*

- Vous pouvez souvent reprendre l'intitulé du sujet
- La problématique doit être répondue par le plan de votre travail

8) *Annonce du plan*

- Annoncer clairement le plan choisi

B. La division des parties

Chacune des deux parties doit être subdivisée en deux ou trois sous parties

Formellement :

I. (Intitulé de la première partie)

A. (Intitulé de la première sous-partie)

B. (Intitulé de la seconde sous-partie)

II. (Intitulé de la seconde partie)

A. (Intitulé de la première sous-partie)

B. (Intitulé de la seconde sous-partie)

1) Arrêter des subdivisions constituant un ensemble cohérent

- L'ordre selon lequel seront présentées les différents points traités doit être rigoureux et logique
- Les divisions demeurent distinctes
DONC : divisés par les paragraphes (une sous-partie contient 3 paragraphes à peu près)
MAIS : quant au contenu, elles doivent former un ensemble

2) Dégager du sujet l'idée générale, fondement du plan

- Il y a toujours une multiplicité de plans possible
- Examinez quelles sont les idées que vous avez désignées pour être spécialement développées
- Répartissez-les entre les grandes divisions de votre travail
- Chacune des parties doit contenir au moins une idée
- Choisissez une idée générale qui domine le sujet
 - Celle-ci commandera le plan
 - Elle doit être
 - Claire
 - Facile à saisir et à retenir
 - Les branches de cette idée vous donnent la trame
 - Souvent deux branches d'idée s'opposent
MAIS : il ne faut jamais adopter un plan du type suivant
 - I. Avantages d'une institution + II. Inconvénients
 - I. Parlement + II. Gouvernement
 - I. Avant + II. Après
 - I. Problème + II. Solution
 - I. Droit français + II. Droit allemand

PQ : tout votre travail doit être, dès le début, consacré à comparer

DONC :

- Cherchez les idées générales qui gouvernent la comparaison ou les points principaux sur lesquels le rapprochement des deux institutions présente un intérêt

Conseil : ne jamais choisir un plan tel qu'il oblige à reprendre dans la seconde partie ce qui a été développé dans la première et inversement.

3) Annoncer avec cohérence l'enchaînement des divisions

- a) Avant d'aborder une partie (sous-partie), il faut en indiquer le titre

- b) Après l'intitulé d'une partie, il faut annoncer les sous-parties dans un « chapeau » de deux ou trois lignes
- c) A la fin de chaque partie et de sous-partie, il faut effectuer une rapide transition
OBJECTIF : permet d'établir, voire de justifier, le lien entre les développements qui précèdent et ceux qui vont suivre
PQ : les transitions révèlent la cohérence de votre plan + attestent la logique de votre démonstration

Formellement, la structure formelle de votre travail doit donc apparaître de la façon suivante :

3° Mise en lumière de vos idées directrices

Annonce du plan

I. (Intitulé de la première partie)

Chapeau (Annonce des sous-parties)

A. (Intitulé de la première sous-partie)

Transition entre les sous-parties

B. (Intitulé de la seconde sous-partie)

Transition entre les parties

II. (Intitulé de la seconde partie)

A. (Intitulé de la première sous-partie)

Transition entre les sous-parties

B. (Intitulé de la seconde sous-partie)

Conclusion

C. La conclusion

PRINCIPE : il n'est pas nécessaire d'en faire

PQ :

- Le plan répond à la problématique tout au long de votre travail
- Il faut éviter les répétitions

MAIS : vous pouvez faire une sorte d'ouverture dans la sous-partie II. B

IV. Rédaction

Rédiger clairement et avec rigueur :

- La première heure au travail préliminaire → compréhension et détermination du sujet
- Deux autres heures → la rédaction
 - Suivez votre plan pas à pas
 - Annoncez-le dès la fin de l'introduction

- Cherchez avant à être clair
 - Choisissez les termes exacts : le langage juridique est un langage précis
 - Posez nettement les questions que vous examinez
 - Présentez avec force les arguments que vous faites valoir
- Efforcez-vous d'écrire lisiblement
- Votre plan doit sauter aux yeux du lecteur
DONC : n'hésitez pas, soit à souligner dans le texte les titres de votre division principale, soit à les faire déborder dans la marge
- Avant de vous dessaisir de votre copie, relisez-la